



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
3 décembre 2001
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2002
28 janvier-8 février 2002, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
**Cadres de coopération du PNUD avec les pays
et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération avec le Yémen
(2002-2006)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	2
I. La situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable	4-15	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	16-25	4
A. Principaux résultats	18-24	4
B. Enseignements	25	6
III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés	26-47	6
A. Réduction de la pauvreté	30-34	7
B. Gestion démocratique des affaires publiques	35-45	8
C. Gestion viable des ressources naturelles	46-47	11
IV. Arrangements de gestion	48-53	12
Annexe : Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Afrique du Sud		13



Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération du PNUD avec les pays (CCP) pour la République du Yémen, qui porte sur la période 2002 à 2006, est le résultat d'un processus consultatif dans lequel sont intervenus le système des Nations Unies, le gouvernement, la société civile ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux associés au développement du pays. Toutes les parties prenantes ont bénéficié d'une conjonction d'exercices et de cadres de planification réalisés en collaboration au cours des 18 derniers mois. Il y a eu, d'abord et avant tout, diverses initiatives à parrainage d'État, notamment le programme intitulé « Vision 2025 », le deuxième plan quinquennal (2001-2005), qui a pour objectif central la lutte contre la pauvreté, et le document stratégique intérimaire sur la lutte contre la pauvreté.

2. Au cours de la même période, le système des Nations Unies présent au Yémen a réalisé son premier bilan commun de pays. Le gouvernement et les Nations Unies ont par la suite préparé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces opérations ont, l'une et l'autre, suscité une large participation des partenaires en développement, permis de mieux mettre en évidence les domaines prioritaires et montré qu'il était important de démultiplier le trop peu de ressources disponibles pour répondre aux besoins pressants de développement du pays.

3. Le gouvernement et le PNUD ont engagé le processus de formulation du CCP en mars 2000 et l'examen à mi-parcours du premier CCP a été suivi par toutes les parties prenantes, y compris la société civile. À partir de cette date ont eu lieu, sans discontinuer, des évaluations et analyses de tous les domaines de programme ainsi que des arrangements de gestion. Le CCP porte aussi la marque des plans d'activités de l'Administrateur pour la période 2000-2003, avec l'accent qui y est mis sur l'apport, en amont, d'un soutien directif de haute qualité dans les domaines dont il est établi que le PNUD y jouit d'un avantage comparatif, sur la création constante de partenariats stratégiques, sur l'application d'un mode de gestion axée sur les résultats et sur la nécessité de ne jamais perdre de vue le rapport coût-efficacité.

I. La situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

4. L'unification, en mai 1990, de la République démocratique et populaire du Yémen et de la République arabe du Yémen, qui incarnaient deux systèmes politiques, économiques et administratifs opposés, représentait une énorme gageure. Peu après cet événement historique est venue la guerre du Golfe et, en 1994, l'unification du pays s'est trouvée confrontée à un défi interne. Ces événements sont venus aggraver des problèmes sociaux et économiques déjà énormes. La sauvegarde de l'unité nationale et le renforcement de l'autorité de l'État se trouvaient ainsi placés au premier plan des préoccupations du gouvernement.

5. Au cours des 10 dernières années, le gouvernement a pris un grand nombre de mesures difficiles et audacieuses en vue de renforcer l'union du pays et d'assurer son développement. Sur le front régional, les accords de frontières conclus avec les pays voisins (Oman, Érythrée et Arabie saoudite) devraient valoir au pays des avantages économiques et commerciaux longtemps attendus et lui permettre de se consacrer davantage à l'oeuvre de développement. L'adoption, en 2000, de la loi relative à l'administration locale et l'organisation d'élections locales en 2001 représentent d'autres étapes dans l'évolution démocratique du pays. La création, lors de la réorganisation gouvernementale de 2001, du poste de Ministre d'État pour les droits de l'homme et la place de plus en plus grande qui est faite au développement humain et aux droits de l'homme dans la planification du développement sont d'autres signes positifs. Les 10 dernières années ont également été marquées par la réalisation d'un certain nombre d'améliorations significatives dans la situation du développement humain. L'espérance de vie à la naissance, par exemple, est passée de 46,3 ans à 59,8 ans, la mortalité infantile a baissé de 15 %, la mortalité des moins de cinq ans a été réduite de 31 % et les taux de fécondité sont revenus de 7,8 à 6,5 naissances vivantes.

6. Le Yémen n'en demeure pas moins l'un des pays les moins développés du monde. Avec un indicateur du développement humain (IDH) de 0,468 en 1999, le Yémen venait au 133^e rang des 162 pays recensés dans le rapport sur le développement humain de 2001. Le bilan commun de pays relevait et analysait huit

principaux défis du développement: renforcer les réformes économiques, mettre fin à l'insécurité alimentaire, assurer un minimum d'éducation, notamment aux filles, améliorer les services de santé publique et génésique, trouver une réponse à la crise de l'eau, assurer l'application de la justice à tous, décentraliser davantage et renforcer les capacités nationales d'analyse, de suivi et d'évaluation des politiques.

7. Sur le front macro-économique, après les turbulences économiques et politiques du début des années 90, le gouvernement a pris et appliqué des mesures de rigueur économique et budgétaire. Jointes à l'augmentation des prix du pétrole en 1999/2000, ces mesures se sont traduites par une amélioration significative (encore qu'insuffisante) du taux de croissance économique, lequel est passé de 0 en 1994 à 5,1 % en 2000. Au cours de la même période, la contribution des secteurs non pétroliers au produit intérieur brut (PIB) est passée à 4,7 %, l'inflation est tombée de 50 % à 3,9 % et le déficit budgétaire est revenu de 14,5 % à 7,1 %. L'économie demeure malheureusement tributaire du pétrole et vulnérable aux fluctuations de ses prix sur le marché international et, à un moindre degré, des envois de fonds des travailleurs émigrés. Le secteur agricole, qui emploie 58 % de la force de travail et consomme plus de 80 % des ressources en eau, n'entre que pour 21,7 % dans le PIB.

8. L'insuffisance de l'accès à une éducation de base, à des soins de santé primaires, à une eau de boisson salubre, à des équipements d'assainissement et l'absence de compétences et de savoir parmi les pauvres ont été relevés dans le bilan commun de pays comme constituant les causes profondes de la pauvreté au Yémen. Bien que le Yémen soit un pays à faible taux d'infection par le VIH, les conditions socio-économiques qui y règnent - des taux élevés d'analphabétisme, des services de santé de piètre qualité et d'accès difficile, une forte prévalence de maladies sexuellement transmissibles (MST), des mouvements de population en direction et en provenance de pays à taux élevés d'infection par le VIH et une insuffisante sensibilisation du public à la gravité du problème - sont telles que l'épidémie de VIH/sida pourrait s'y développer rapidement si des mesures d'urgence ne sont pas prises.

9. Il y a aussi de graves disparités entre sexes et entre population urbaine et population rurale. C'est

ainsi que le taux de mortalité infantile pour mille naissances vivantes est de 79 en milieu rural et de 63 en milieu urbain. Plus de 65 % de la population rurale n'a pas accès à des services de santé, contre 32 % en milieu urbain. Sur le plan national, les taux bruts de scolarisation primaire sont de 76 % pour les garçons et de 40 % pour les filles. En milieu rural, 52 % de la population scolarisable est scolarisée au niveau du primaire, contre 81 % en milieu urbain. On évalue à 52 % le taux global d'alphabétisation des adultes, taux dans lequel les hommes entrent pour 68,8 % et les femmes pour 35,9 %.

10. La population totale du pays était évaluée à 18,7 millions d'habitants en 2001 avec un taux d'accroissement annuel de 3,5 % - l'un des plus élevés du monde. D'après l'enquête sur la population active réalisée en 1999, le chômage global touche 35 % de la population économiquement active et les moins de quinze ans représentent 48 % de la population. Il en résulte un taux de personnes à charge élevé de 3,8, une pression accrue sur les services de base et une population active qui croît au rythme de 4,4 % par an.

11. La poursuite de la croissance économique et l'amélioration du développement humain pourraient être freinées aussi par le manque d'eau. Le Yémen est l'un des pays du monde les plus pauvres en eau et l'épuisement de ses ressources en eaux souterraines confine à la crise. Actuellement, le pays pompe 700 millions de mètres cubes d'eau (soit 138 %) de plus que ce qu'il en possède en ressource annuelle renouvelable. Certaines villes et régions limitent déjà la consommation d'eau. Cette situation risque d'avoir de graves conséquences économiques et sociales dans le proche avenir s'il n'y est pas fait face, au niveau de l'administration centrale et des régions, au moyen d'actions coordonnées des pouvoirs publics comportant une forte participation des populations locales.

12. Si le principe de la promotion des droits de l'homme est accepté de plus en plus, il n'en demeure pas moins qu'il souffre du fait que le pays manque de moyens et d'expérience pour intégrer les droits de l'homme au développement. On a vu, ces dernières années, progresser la liberté de la presse et proliférer les organisations non-gouvernementales (ONG), mais avec plus ou moins de bonheur au niveau des capacités, des ressources et des résultats. Les questions relatives aux droits de l'homme, à la justice et à la sécurité ont d'importantes dimensions économiques aussi bien que sociales. Le manque de sécurité et l'inégale application

des lois et des règlements continuent à peser sur les perspectives économiques du pays.

13. Le Yémen doit également faire face au double défi d'avoir un gouvernement plus comptable et plus transparent dans sa gestion des affaires publiques tout en poursuivant un ambitieux programme de décentralisation. Bien que le gouvernement se montre résolu dans sa volonté de décentralisation et malgré l'enthousiasme populaire soulevé par l'idée de renforcer la démocratie, les cadres conceptuels et opérationnels de cette ambitieuse initiative sont encore à définir. On peut certes voir, à de nombreux signes encourageants, que le gouvernement est totalement maître du processus de décentralisation et qu'il le poursuit avec énergie, mais il est important de noter à quel point l'ampleur de cette transformation est énorme.

14. Dans le cadre du premier CCP, l'enquête nationale sur la pauvreté, qui a été réalisée en 1999, visait à faciliter la conception de stratégies et programmes de réduction de la pauvreté et à établir des indicateurs à l'aune desquels mesurer les progrès accomplis. L'enquête faisait apparaître une augmentation très sensible des niveaux de pauvreté en 1999 (34 % de tous les ménages) ainsi que des disparités alarmantes selon le sexe et selon qu'il s'agissait de zones ou gouvernorats ruraux ou urbains.

15. Le deuxième plan quinquennal (2001-2005) se donne pour objectif premier de faire reculer la pauvreté. Concrètement, il vise à porter à 5,6 % le taux de croissance annuelle du PIB et à ramener à 28,5 % d'ici 2005 et à 17 % d'ici 2015 le taux de pauvreté absolue, ce qui est conforme à l'objectif qui a été fixé lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies. Le plan a pour but de stimuler l'investissement privé et de promouvoir la diversification économique par une maximisation des potentiels dans les secteurs de la pêche et du tourisme.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

16. Le premier CCP pour le Yémen, qui portait sur la période 1997-2001, a été formulé immédiatement après le lancement du processus d'ajustement structurel ainsi que du programme de réforme économique, financière et administrative. Compte tenu de la situation qui était celle du pays à l'époque, le gouvernement et le PNUD

avaient décidé d'articuler le CCP autour de quatre domaines de programme: éradication de la pauvreté et créations d'emplois, capacité de gestion des affaires publiques et réforme des institutions, gestion des ressources naturelles et atténuation des effets des catastrophes. Le CCP a également adopté l'approche-programme et considérablement étendu le champ d'application du principe d'exécution nationale.

17. En plus du bilan de mi-parcours du CCP qui a eu lieu en mars 2000, un certain nombre d'évaluations et d'analyses techniques indépendantes portant sur les arrangements de gestion ont été organisées, au nombre desquelles on peut citer une enquête par laquelle il s'agissait à la fois de faire le point sur l'application du principe d'exécution nationale, de mesurer le degré de satisfaction des clients et d'évaluer les moyens d'action. Ces diverses opérations ont permis d'apprécier les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ainsi que de dégager les leçons dont il faudrait tenir compte dans la préparation et la mise en application du deuxième CCP.

A. Principaux résultats

18. Le premier CCP est à créditer de résultats fort appréciables en amont. Le système de contrôle de l'information relative à la pauvreté, le système d'information sur le marché du travail et le plan national d'action pour l'éradication de la pauvreté ont constitué autant d'appréciables apports à la préparation du document stratégique sur la lutte contre la pauvreté, de Vision 2025 et du deuxième plan quinquennal, qui ont tous bénéficié d'un soutien direct du PNUD. De plus, le premier rapport national sur le développement humain, réalisé par une équipe d'experts yéménites, a mis en avant le concept de développement humain et contribué à un changement fondamental d'orientation de la politique de réduction de la pauvreté. De même, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, le concours du PNUD a facilité la formulation de politiques nationales, comme la stratégie nationale relative à la biodiversité, le plan de zonage pour la préservation de la biodiversité de l'archipel de Socotra et le plan national d'action contre la désertification.

19. L'organisation d'activités de projets avec participation directe des pauvres, et des femmes en particulier, s'est soldée par la mise au point de pratiques optimales ainsi que d'un « modèle yéménite »

de développement par la communauté. En outre, le programme dit « Micro-Start », qui bénéficie du soutien conjoint du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), a donné des résultats tangibles en ce qui concerne le renforcement des capacités de quatre institutions locales de microfinancement et l'accès des pauvres, et en particulier des femmes, au crédit.

20. Dans le domaine de la gestion des affaires publiques et de la réforme des institutions, l'enquête sur la fonction publique que le soutien du PNUD a permis de réaliser a abouti à la création d'une base de données fiable et aidé le gouvernement à définir les contours du programme de réforme de la fonction publique à la réalisation duquel la Banque mondiale et d'autres donateurs apportent actuellement leur concours. En matière de décentralisation, les résultats ont été moins satisfaisants par suite de retards dans l'approbation de la loi sur l'administration locale. Mais, peu après l'approbation de cette loi, le PNUD et une mission conjointe Banque mondiale/FENU ont effectué, dans ce domaine, un utile travail de diagnostic qui a permis d'apprécier les besoins et d'où est sorti un plan global d'action. Par ailleurs, le PNUD et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies se sont associés pour apporter au « Supreme Elections Committee » (SEC) (conseil supérieur des élections) le bénéfice d'un soutien opérationnel et d'un renforcement de moyens d'action pour les élections présidentielles de 1999 ainsi que pour la tenue, en février 2001, des premières élections aux conseils locaux que le pays ait jamais connues.

21. Appuyé par un appréciable cofinancement du Department for International Development (DFID) (Département du développement international) du Royaume-Uni ainsi que par la coopération technique du Fonds monétaire international (FMI), le soutien du PNUD au programme de réforme économique et financière du gouvernement a donné d'importants résultats, parmi lesquels on peut citer : a) la mise en place d'un nouveau système comptable et budgétaire au Ministère des finances; b) l'établissement de nouveaux systèmes de gestion de la dette et de systèmes comptables à la Banque centrale; c) l'apport de modifications à la législation douanière et l'introduction du système douanier automatisé de gestion (SYDONIA) dans trois endroits pilotes; d) la réforme et l'automatisation du système fiscal.

22. En ce qui concerne l'atténuation des effets des catastrophes, en dépit de retards, un cadre institutionnel pour la coordination de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets a été proposé et accepté par le gouvernement et un programme détaillé de renforcement des moyens d'action a été mis sur pied à l'intention des autorités nationales compétentes.

23. À ces quatre principaux domaines de programme sont venus s'ajouter plusieurs nouveaux thèmes qui sont apparus durant la mise en application du premier CCP. Le premier d'entre eux, l'action antimines, est devenu un programme à part entière bénéficiant du soutien de multiples donateurs. On lui doit notamment les réalisations ci-après : a) l'achèvement de l'enquête d'impact de niveau un (la première de ce type au monde) et son utilisation dans la planification antimines; b) le déminage de 29 champs de mines représentant plus de un million de mètres carrés et leur mise à la disposition de fins productives; c) l'établissement d'une capacité nationale intégrée d'action antimines conforme aux normes internationales. Le deuxième nouveau thème de programme concernait la prévention et le traitement du VIH/sida. En plus d'activités de sensibilisation et avec un cofinancement du Programme commun des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/sida (ONUSIDA), une enquête a été réalisée dans le gouvernorat de Sana'a afin de recueillir des données de base pour la mise sur pied d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour combattre le VIH/sida. Le troisième thème à émerger sous l'effet de l'action catalytique du soutien du PNUD et du Haut Commissariat aux droits de l'homme a été celui des droits de l'homme. Deux résultats importants sont à signaler à cet égard: l'adoption, dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, d'une approche fondée sur les droits et l'accord donné à l'organisation de projets pilotes qui font une place aux droits de l'homme dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire.

24. Dans le cours du bilan commun de pays, de solides partenariats ont été forgés avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations bilatérales et multilatérales et des ONG internationales. Ces partenariats ont également généré 14,2 millions de dollars en participations de tierces parties aux coûts et en contributions au fonds d'affectation spéciale. Un excellent exemple d'établissement de partenariats et de mobilisation de ressources a été donné par l'action

antimines, où les efforts conjoints du gouvernement, de la Division des interventions d'urgence du PNUD, du Service de la lutte antimines (SLAM) des Nations Unies et du bureau local du PNUD ont fait apparaître dans la communauté internationale un vif intérêt qui a conduit sept donateurs à faire des contributions de participation aux coûts (2,5 millions de dollars) et de financements parallèles (3,5 millions de dollars).

B. Les enseignements

25. D'importants enseignements ont été tirés du premier CCP, notamment en ce qui concerne les aspects de gestion du programme. On en cite ci-après les principaux:

a) Il faut que l'utilisation de la modalité d'exécution nationale soit précédée par une rigoureuse évaluation des capacités, par le renforcement systématique des capacités d'action et de gestion et, au moins dans un premier temps, par l'apport d'un solide soutien du bureau de pays au gouvernement pour l'aider à satisfaire aux règles et dispositions du PNUD à et égard;

b) Il faut que l'adoption d'une approche-programme s'accompagne de la mise en place de mécanismes propres à assurer la coordination des opérations, à promouvoir la maîtrise de l'État et à générer des synergies entre les diverses institutions et sources de financement qui participent au programme;

c) Il faut que le suivi et l'évaluation deviennent partie intégrante du programme par l'établissement de repères mesurables qui aillent dans le sens du cadre de résultats stratégiques et du rapport annuel axé sur les résultats;

d) En ce qui concerne la mobilisation des ressources, il faut veiller à: élargir le champ des possibilités offertes par les principales sources actuelles de cofinancement au PNUD au Yémen (à savoir les Pays-Bas et le Royaume-Uni) ainsi que par d'autres donateurs qui ont apporté une contribution en forme de ressources de participation aux coûts et d'affectation spéciale au premier CCP (à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, la Norvège, la Pologne et la Suède); établir de nouvelles relations avec les institutions financières régionales et multilatérales; mettre au point un meilleur système de suivi pour la participation du gouvernement aux coûts;

e) Il faudrait définir plus clairement, au début du prochain CCP et ensuite par intégration systématique à toutes les étapes de la période de programmation, une stratégie de démarginalisation de thèmes – celui de la problématique des sexes en particulier – qui se recoupe d'un secteur à l'autre.

III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés

26. L'objectif global du deuxième CCP est d'aider le gouvernement à réduire le taux de pauvreté extrême en le ramenant à 28,4 % d'ici 2005 comme moyen d'améliorer le développement humain au Yémen. Le CCP sera aussi un important instrument de recherche de solutions à un grand nombre des problèmes clés que le bilan commun de pays a fait ressortir ainsi que de mise en application du tout récent Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avec ses trois thèmes qui se recourent, à savoir : a) l'égalité des sexes, avec attention spéciale aux zones rurales; b) la gestion locale des affaires publiques; c) le renforcement des capacités d'analyse des politiques et d'élaboration des programmes.

27. En aidant le Yémen à atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté et à progresser dans la réalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le deuxième CCP prendra appui sur les points forts et les avantages comparatifs du PNUD, à savoir sa fiabilité, sa neutralité et son aptitude à favoriser le dialogue directif, la constitution de partenariats, le partage des meilleures pratiques internationales et la mobilisation des ressources. Le but du CCP sera de chercher à consolider les réalisations et à maximiser l'impact au moyen de programmes qui poursuivent les objectifs ci-après: a) résoudre des problèmes majeurs de développement qui se recourent tels qu'ils ont été dégagés dans les documents de politique nationale ainsi que dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; b) appuyer des initiatives de politique de développement humain et de droits de l'homme ainsi que des interventions correspondantes en aval; c) mobiliser des ressources additionnelles, en particulier sous forme de participation aux coûts.

28. Le deuxième CCP comprendra trois domaines thématiques qui sont interdépendants et qui se renforcent mutuellement. Ces domaines sont les

suivants : a) réduction de la pauvreté; b) gestion démocratique des affaires publiques; c) gestion viable des ressources naturelles.

29. Au vu de l'expérience acquise et des leçons retenues, la conception et la mise en oeuvre du deuxième CCP seront guidées par les principes ci-après:

a) Dans le soutien aux initiatives prises quant à la politique à suivre, on veillera spécialement à réduire les disparités, à accroître la participation et à faire une exploitation rationnelle des ressources naturelles;

b) Au niveau du terrain, les interventions seront choisies sur la base de leur rapport au soutien de la politique en amont et de leur contribution à la réalisation d'une croissance économique favorable aux pauvres;

c) Le renforcement des capacités aux niveaux central et local sera un objectif essentiel de tous les programmes, et une attention spéciale sera portée au recentrage de la problématique des sexes;

d) Une plus grande place sera faite à l'identification et au suivi d'objectifs et de normes par rapport auxquels mesurer la contribution concrète du CCP à l'obtention de résultats stratégiques;

e) Étant donné ce que peut la technologie de l'information et de la communication pour faire reculer la pauvreté et améliorer le développement humain, une stratégie électronique applicable à tous les domaines de programme du CCP sera établie. On s'assurera le soutien du programme régional du PNUD en matière de technologie de l'information et de la communication et des accords de jumelage seront passés avec des institutions de technologie de l'information et de la communication d'autres pays en développement connues pour l'excellence de leurs méthodes de travail;

f) Une attention sera portée à la constitution d'autres partenariats avec le gouvernement, la société civile et le secteur privé du Yémen ainsi qu'avec des donateurs et des ONG sur le plan international.

A. Réduction de la pauvreté

30. Conformément à la haute priorité que le gouvernement donne à la réduction de la pauvreté, l'objectif, dans ce domaine thématique, est de renforcer la capacité nationale à maintenir le dialogue sur les

problèmes de pauvreté et à en assurer l'intégration dans des cadres macro-économiques. Au niveau des collectivités, il s'agira d'inciter les pauvres à se rendre mieux à même de gagner de quoi vivre et d'avoir part à des décisions qui ont des incidences sur leur vie.

Des politiques favorables aux pauvres

31. Le concours que le PNUD apportera à ce domaine de programme portera essentiellement sur les buts et objectifs arrêtés lors du Sommet du Millénaire en matière de développement. Pour cela, le PNUD collaborera activement avec les membres du système des Nations Unies, et spécialement avec ceux qui sont membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. La participation d'autres partenaires nationaux et étrangers, et notamment de la Banque mondiale, du FMI, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de l'Agence allemande de coopération technique GTZ, sera également recherchée. Il sera essentiel pour cette coordination de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement tels que les a définis le Sommet du Millénaire des Nations Unies ainsi que la mise en application du document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. Dans le domaine du VIH/sida, les relations de collaboration seront renforcées avec des partenaires des Nations Unies et d'autres encore par l'intermédiaire du groupe thématique sur le VIH/sida.

32. On en attend les résultats suivants:

a) Le renforcement des capacités nationales d'analyse et de suivi de la pauvreté dans ses diverses dimensions, en tirant pleinement parti des bases de données et des systèmes d'information qui existent;

b) L'établissement de rapports périodiques sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement définis lors du Sommet du Millénaire;

c) La définition, selon une démarche participative et en conformité avec ceux du Millénaire en matière de développement, d'objectifs qui prennent en compte la problématique des sexes;

d) L'élaboration de stratégies et la formulation d'objectifs à atteindre en matière de créations d'emplois ainsi que de formation technique et professionnelle en prenant appui sur le système de

gestion de l'information sur le marché du travail créé dans le cadre du premier CCP;

e) La publication, tous les deux ans, d'un rapport national sur le développement humain afin de contribuer à maintenir le dialogue sur les grands problèmes de développement et pour constituer des capacités et réseaux de recherche et de sensibilisation;

f) La formulation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action contre le VIH/sida pour y sensibiliser davantage la population et pour trouver réponse aux graves problèmes de santé et d'éducation qui se posent, en particulier au sein des groupes à haut risque.

Développer les initiatives communautaires de réduction de la pauvreté

33. Il s'agira principalement, dans ce domaine de programme, de favoriser l'accès des pauvres - et des femmes en particulier - à des moyens de production. Le choix des initiatives se fera en fonction de l'impact direct qu'elles pourront avoir sur la réduction de la pauvreté et de leur rattachement à des interventions en amont. Le Fonds pour le développement social et le programme de travaux publics, les donateurs bilatéraux, les organisations communautaires et les institutions publiques locales, des ONG nationales et internationales ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, comme le FENU, seront associés à toutes les activités d'aval. On continuera à faire appel à des organisations qualifiées pour renforcer les capacités des institutions locales de microfinancement et on recherchera la participation du secteur privé pour soutenir les initiatives de microfinancement et la formation professionnelle.

34. Les résultats escomptés sont, notamment, les suivants:

a) L'élaboration d'une conception nationale et d'un cadre institutionnel pour guider l'expansion du champ des initiatives communautaires d'auto-assistance au bénéfice de nouvelles zones rurales et urbaines sur la base du modèle de développement par la communauté tel qu'il a été établi dans le cadre du premier CCP;

b) Le renforcement des moyens d'intervention des collectivités locales en ce qui concerne la détermination des besoins, la fixation des priorités

ainsi que la planification, l'exécution et le suivi des projets;

c) La création d'au moins huit autres établissements de microfinancement pour fournir de manière continue des services de microfinancement à 35 000 personnes.

B. Gestion démocratique des affaires publiques

35. Les objectifs sont, ici, de soutenir et appuyer des initiatives propres à se solder par : a) la formulation d'un cadre de gestion locale des affaires publiques qui viendrait étayer le programme de développement durable à plus long terme du pays; b) la consolidation du processus électoral de manière à assurer des élections crédibles, libres et non entachées d'irrégularités; c) l'adoption d'une approche du développement fondée sur les droits de la personne; d) la consolidation du programme de réforme économique et financière du gouvernement; e) le renforcement des capacités gouvernementales d'intervention en gestion des catastrophes et en action antimines.

Soutenir la décentralisation

36. Prenant appui sur la loi relative à l'administration locale, le PNUD fera porter l'essentiel de son action sur la conception et la mise en place de tout un train de mesures de renforcement des capacités. Priorité sera donnée aux initiatives propres à établir de véritables synergies avec des interventions de réduction de la pauvreté et de gestion des ressources naturelles. Le PNUD jouera un rôle de premier plan dans la mise à exécution du programme de gestion locale des affaires publiques défini dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Étant donné que la décentralisation représente une opération complexe et de longue haleine, de larges partenariats seront recherchés afin d'obtenir la masse critique nécessaire pour que le programme ait un impact appréciable. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le FENU, la Banque mondiale, Capacités 21 et d'autres partenaires encore à l'introduction de systèmes novateurs de gouvernance locale au moyen d'une planification à participation locale. Des liaisons seront également établies avec des institutions nationales, comme le National Institute for Administrative Science (NIAS) (Institut national des sciences de l'administration), pour favoriser le renforcement des

capacités des administrations locales et des organisations de la société civile. On exploitera aussi systématiquement les possibilités de coopération Sud-Sud.

37. Les résultats escomptés sont, notamment, les suivants:

a) La création d'un cadre complet de la décentralisation qui clarifie les rôles respectifs des administrations locales et centrale, avec système de contrôle qui mesure les progrès de la décentralisation et qui diffuse l'information afin de gagner en transparence et en responsabilisation;

b) Une plus grande compréhension de la décentralisation par le public et la participation des populations par la sensibilisation, la prise de conscience, le dialogue directif, la déminéralisation des femmes et la concertation aux niveaux local et central;

c) L'introduction de la planification régionale dans un certain nombre de gouvernorats comme moyen de doter les parties prenantes de moyens accrus pour la conception, la mise en oeuvre et le suivi des programmes et pour la mise à l'essai de méthodes d'élaboration des politiques qui puissent être reproduites ailleurs dans le pays.

Renforcer le processus électoral

38. Partant de l'expérience acquise au cours du premier CCP, ce domaine de programme vise à mettre en place un appareil institutionnel viable capable d'organiser et de mener à bien des élections crédibles, libres et qui ne soient pas entachées d'irrégularités. La collaboration avec la Division électorale de l'Organisation des Nations Unies sera renforcée afin de consolider le processus électoral du pays, en particulier dans la perspective des élections parlementaires et locales prévues pour avril 2003. L'établissement de solides rapports de collaboration avec d'autres partenaires - comme l'International Foundation for Election Systems (IFES) (Fondation internationale pour les systèmes électoraux) et la communauté internationale représentée au Yémen, dont l'Union européenne - sera encouragé. La coopération avec d'autres pays en développement ayant une expérience électorale, comme l'Inde et la Turquie, sera également recherchée.

39. Les résultats escomptés sont, notamment, les suivants:

a) La restructuration et la décentralisation du Supreme Elections Committee (SEC) (Conseil supérieur des élections), avec antennes dans 20 gouvernorats;

b) La mise à jour et l'automatisation de l'établissement des listes électorales et la réalisation d'un nouveau découpage électoral.

Promouvoir les droits de la personne humaine et la justice

40. Le deuxième CCP cherchera à développer les capacités nationales de protection et de promotion des droits de la personne humaine, notamment en ce qui concerne l'égalisation des chances entre les sexes. On s'efforcera tout spécialement d'adopter, en matière de développement, une approche fondée sur les droits de la personne. Intégrer ces droits au développement par l'apport d'une aide au renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales pertinentes, fixer des objectifs à atteindre et mettre en place des systèmes de contrôle sont des activités auxquelles une attention prioritaire sera portée au niveau des administrations centrale aussi bien que locale. Le programme commun pour le renforcement de l'action dans le domaine des droits de l'homme, que soutiennent le PNUD et le Haut commissariat aux droits de l'homme, et l'appui fourni par d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des ONG locales et internationales contribueront à intégrer les droits de l'homme aux modes de développement. Il sera fait droit à l'importance du secteur de la justice pour l'instauration d'une gestion démocratique des affaires publiques par la réalisation, tout d'abord, d'une étude approfondie et d'un plan d'action pour ce secteur et par la recherche de points d'intervention appropriés pour le PNUD et d'autres partenaires en développement. Outre le gouvernement, les principaux partenaires dans ce domaine comprendraient le Haut commissariat aux droits de l'homme, les Pays-Bas, la Banque mondiale et des ONG. Des rapports plus étroits seront également noués avec UNIFEM afin d'assurer la prise en compte de la problématique des sexes dans toutes les phases de la programmation du CCP.

41. Les résultats que l'on compte obtenir dans ce programme comprennent:

a) La mise au point de méthodologies et de modules de formation pour incorporer les approches

fondées sur les droits de la personne dans les politiques et les stratégies pertinentes;

b) L'établissement, pour le suivi et l'évaluation des programmes, d'indicateurs des droits de l'homme qui tiennent compte de la problématique des sexes;

c) Le renforcement des moyens d'action des organisations de la société civile et des institutions publiques, en particulier du Ministère d'État pour les droits de l'homme, qui vient d'être créé;

d) La réalisation d'une évaluation approfondie de ce que sont les besoins dans le secteur de la justice et la mise sur pied d'un plan d'action qui indique, à l'intention du PNUD et d'autres partenaires, les principaux problèmes et points d'intervention;

e) L'établissement et la mise en pratique d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la démarginalisation de la problématique des sexes.

Renforcer la gestion économique

42. Le PNUD continuera à aider au renforcement des moyens d'action du Ministère des finances et de la Banque centrale au moyen d'un programme qui mettra en lumière les liens entre croissance et équité et l'impact de la politique macro-économique sur la réduction de la pauvreté. Le FMI et le DFID demeureront d'importants partenaires, notamment en ce qui concerne la décentralisation de l'administration financière, et il sera fait appel à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour apporter un soutien additionnel dans les domaines de la modernisation des opérations douanières et de la gestion de la dette publique.

43. Les résultats attendus comprennent:

a) La mise en place d'un système de préparation et de contrôle budgétaires assisté par ordinateur qui fonctionne sur l'ensemble du pays;

b) Le renforcement de la capacité des institutions financières nationales à établir, analyser et diffuser de manière fiable et en temps voulu des comptes nationaux, des données sur les prix ainsi que des informations relatives au commerce extérieur;

c) L'institution d'une taxe générale sur les ventes;

d) La totale mise en service opérationnel du bureau des gros contribuables et l'adoption de

nouveaux systèmes informatiques pour faire la chasse aux contribuables qui fraudent le fisc;

e) L'élargissement du SYDONIA de manière à couvrir tous les ports et autres lieux auxquels s'applique la législation douanière du Yémen;

f) L'établissement d'un système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) qui relie entre eux la Banque centrale, le Ministère des finances et le Ministère du plan et du développement.

Réduire les vulnérabilités

44. Ce programme englobe deux composantes: la gestion des catastrophes et l'action antimines. Les aléas et les dangers inhérents à l'action de la nature et de l'homme représentent un défi de plus pour le développement du pays. Le concours du PNUD à la gestion des catastrophes visera à répondre aux énormes besoins de renforcement des moyens d'intervention du pays, en particulier au niveau national. En ce qui concerne l'action antimines, et au vu des résultats de l'enquête d'impact de niveau un, la collaboration du PNUD changera d'orientation pour passer au déminage dans les zones à fort impact, à la sensibilisation au danger des mines et à l'assistance aux victimes et elle visera à renforcer encore plus les capacités de planification, de coordination et de gestion du programme national d'action antimines. Pour ce qui est des partenariats dans le domaine de la gestion des catastrophes, la collaboration qui existe avec l'Institute for Disaster Risk Management (IDRM) (institut de gestion des risques associés aux catastrophes) sera renforcée et de nouveaux partenariats seront établis avec des ONG internationales qui exercent des activités dans ce domaine. En ce qui concerne l'action antimines, le réseau mis sur pied au cours de la première phase avec les donateurs internationaux, des ONG internationales (comme Radda Barnen, Handicap international et Movimondo), le Service de la lutte antimines (SLAM) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sera renforcé et des efforts seront entrepris en vue de mobiliser des ressources additionnelles en faisant appel aux fonds régionaux.

45. Les résultats attendus comprendront:

a) La mise en place d'une direction de la gestion des catastrophes et la dotation de cet organisme en moyens de prévenir les catastrophes, de s'y préparer, d'y faire face et de s'en remettre;

b) La mise sur pied d'un plan national de gestion des risques de catastrophes, d'un système d'information en la matière et d'un centre d'opérations d'urgence;

c) La réduction du nombre de morts et de blessés du fait d'explosions de mines et le déminage de 55 millions de mètres carrés de terres additionnelles pour les rendre à la pratique d'un développement agricole sans danger;

d) La destruction de ce qu'il reste de mines dans le pays et l'exécution des obligations de notification prévues par le Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel;

e) La création d'une instance nationale de gestion dotée des moyens nécessaires pour assurer la planification, la gestion et la coordination du programme national d'action antimines.

C. Gestion viable des ressources naturelles

46. L'objectif principal du CCP dans ce domaine thématique sera de faire en sorte que la gestion de l'environnement fasse partie intégrante des politiques et programmes de développement national. Un appui sera également fourni pour aider les autorités nationales à appliquer toute une gamme de conventions et d'instruments internationaux. Les activités prévues à ce titre consisteront à protéger et régénérer l'environnement ainsi qu'à y sensibiliser et à y faire participer davantage la population. Les relations de partenariat qui existent avec l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne seront renforcées et la collaboration stratégique avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Capacités 21, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Union européenne ainsi qu'avec la France, la République tchèque et d'autres États sera poursuivie. Il sera fait appel au Bureau des Nations Unies pour combattre la désertification et la sécheresse (UNSO) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour aider au renforcement des moyens d'action d'un organisme national de coordination en matière de gestion des terres arides. En outre, on s'inspirera, le cas échéant, de ce qui aura été fait dans d'autres pays à cet égard en vertu des arrangements de coopération technique entre pays en développement (CTPD).

47. Les résultats escomptés comprennent :

a) La mise à jour d'un plan national d'action pour l'environnement permettant de détecter les menaces qui viendraient à peser sur l'environnement, de repérer les zones prioritaires et de déterminer les actions à engager afin d'assurer une gestion viable des ressources et un accès plus équitable aux ressources naturelles;

b) L'amélioration des capacités de planification et de réglementation des ressources en eau aux niveaux central et local avec précision des attributions institutionnelles;

c) Le renforcement de la capacité de mise en application des engagements contractés au titre de conventions mondiales, de celles, en particulier, qui ont trait aux changements climatiques et à la biodiversité, avec amélioration de la capacité de l'Environment Protection Agency (EPA) à formuler une politique de l'environnement, à en assurer le suivi et à en faire respecter les dispositions;

d) La gestion intégrale, par les autorités locales et nationales, de la zone protégée de Socotora et la création, dans le cadre d'un partenariat entre l'État et des donateurs clés, d'un fonds pour la préservation de la biodiversité;

e) Le renforcement de la sensibilisation de la société civile à l'environnement, notamment en ce qui concerne les ressources en eau, dont on assurera la conservation au moyen des pratiques traditionnelles;

f) La mise en application d'une stratégie nationale et la réalisation d'expériences pilotes pour encourager l'exploitation de sources d'énergie non-conventionnelles et une utilisation rationnelle de l'énergie;

g) La mise sur pied d'un programme intégré pour les zones dont on assure couramment la protection;

h) La réforme du cadre juridique afin de doter les autorités locales de moyens accrus pour assurer un accès plus équitable aux ressources naturelles et une meilleure intégration des priorités relatives aux ressources naturelles dans les plans de développement local.

IV. Arrangements de gestion

48. L'exécution nationale continuera à être considérée comme un moyen de renforcer la maîtrise et l'autosuffisance du pays à l'égard des programmes. La configuration exacte des modalités de l'exécution nationale sera déterminée après évaluation des moyens dont disposent les institutions nationales. Tout le parti possible sera tiré des résultats du bilan de l'exécution nationale effectué en 2000 pour la conception d'une initiative visant à renforcer les capacités nationales d'action et de gestion. Il faudra aussi faire systématiquement appel au bureau de pays pour veiller au respect des règles et règlements financiers. Dans cette optique, un manuel d'exécution nationale et un module comptable adaptés au pays seront mis au point pour servir de complément aux ateliers de formation organisés à l'intention du personnel du programme et de celui de l'organisme central de coordination.

49. L'expérience a réaffirmé les avantages de l'approche-programme en ce que cela donne un cadre pour l'homogénéité globale de l'exécution, pour la coordination de l'action des donateurs et pour la mobilisation des ressources. Par conséquent, des mesures seront prises pour veiller à ce que cette approche soit autre chose que le groupement de sous-programmes et de projets. Priorité sera donnée à la mise en place de mécanismes permanents pour l'échange systématique d'informations et la création de synergies entre institutions nationales et partenaires en financement ainsi qu'au renforcement des institutions nationales. Comme on l'a noté plus haut, les deux dernières années ont été témoins de réalisations appréciables en ce qui concerne la formulation de politiques et de stratégies et la mise en place de systèmes appropriés d'information. Le PNUD apportera son concours à la mise en application pleine et entière de ces systèmes et au renforcement de la capacité de supervision du Ministère du plan et du développement afin qu'il puisse assumer le rôle de direction à cet égard. Le très représentatif comité de supervision du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui est placé sous la présidence du Ministère du plan et du développement, devrait constituer un bon instrument de coordination, de sensibilisation et de mobilisation des ressources.

50. Les tout nouveaux instruments de gestion axée sur les résultats seront pleinement et systématiquement intégrés aux méthodes de travail du bureau de pays. De

plus, le personnel de contrepartie sera formé au suivi des résultats et à la documentation des leçons retenues.

51. Tous les programmes seront soumis aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD. Un bilan à mi-parcours du deuxième CCP aura lieu avec la participation de toutes les parties prenantes. Des analyses de portefeuille seront également organisées chaque année pour les domaines de programme du CCP. Dans la mesure du possible, ces diverses opérations se feront en même temps que celles des autres organismes des Nations Unies en association avec le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement.

52. Pour assurer la bonne qualité des programmes et des services consultatifs en amont, le deuxième CCP fera fréquemment appel au capital de connaissances, de capacités et de savoir faire détenu par les organismes des Nations Unies ainsi que par le réseau sous-régional de centres d'approvisionnement en ressources. Un gros effort sera fait pour promouvoir l'utilisation des volontaires internationaux des Nations Unies (VNU) ainsi que la création d'une version nationale des VNU comme étant un moyen économique de se doter d'un surcroît de capacité d'intervention et de gagner en durabilité. Le partage des données d'expérience pertinentes entre pays en développement sera également encouragé par l'intermédiaire de la formule de la CTPD.

53. De substantielles ressources ont certes été mobilisées au cours du premier CCP, mais l'effort n'a pas été poursuivi de manière systématique parce que l'on ne disposait pas de stratégie clairement définie, d'un bon stock de projets en préparation non plus que d'outils promotionnels tels que site web, bulletins et brochures. En plus des ressources ordinaires du PNUD et des fonds d'affectation thématique, une plus grande attention sera portée, durant le deuxième CCP, à l'élaboration et à la poursuite de stratégies de mobilisation des ressources et de communication.

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Yémen (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montant</i> <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	4 435	Indique le report des MCARB 1, des MCARB 2 et les précédentes allocations de SAAO.y compris les SAO
MCARB 1.1.1.	15 072	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % des MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
MCARB 1.1.3	700	
AEPP/AST	657	
Total partiel	20 864*	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	2 500	
Participation aux coûts de tierces parties	17 600	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	12 500	
		Dont :
FEM	8 000	
FENU	4 000	De ce montant, 2 millions dépendent du déblocage des fonds de report réservés pour le Yémen en 2000 et les 2 autres millions dépendent de la disponibilité de ressources autres que de base qui pourraient servir de complément aux ressources de base affectées à ce programme.
Capacité 21	400	
UNSO	100	
Total partiel	32 600	
Total général	53 464*	

- * Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAAO = services d'appui administratif et opérationnel; UNSO = Office to Combat Desertification and Drought (Bureau des Nations Unies pour combattre la désertification et la sécheresse).